

AVIS DE L'ARES

N° 2025-23 DU 5 NOVEMBRE 2025

Demande de changement de l'intitulé du grade de Master de spécialisation en droit des technologies de l'information et de la communication (Université de Namur)

Considérant que l'ARES a reçu, en date du 15 octobre 2025, un courrier de la rectrice de l'Université de Namur faisant part d'une demande de changer l'intitulé du grade académique relatif au *Master de spécialisation en droit des technologies de l'information et de la communication* en *Master de spécialisation en Droit du numérique* à partir de l'année académique 2025-2026.

Considérant que l'Université de Namur est la seule université à détenir cette habilitation.

Considérant que la demande de changement d'intitulé de grade est motivée de la manière suivante :

- » Le *Master de spécialisation en droit des technologies et de la communication* « *Master DTIC* », sous son intitulé actuel, est peu connu des étudiants. Cela provoque un manque d'attractivité se traduisant par un nombre peu satisfaisant d'inscrits.
- » L'intitulé du master de spécialisation est peu accessible via les moteurs de recherche classiques.
- » L'intitulé est devenu obsolète, le terme « technologies de l'information et de la communication » n'est plus utilisé que très rarement en pratique.
- » Le Master DTIC sonne « Master d'éthique », ce qui prête à confusion.
- » Un travail interne a révélé que l'intitulé le plus en phase avec l'évolution de la société est « *Master de spécialisation en Droit du numérique* » (DNUM).
- » Les étudiants ont adhéré, sans aucune réserve, à cette proposition et confirmé qu'elle correspondait mieux aux termes utilisés sur les moteurs de recherche.

AVIS

L'ARES émet un avis favorable à la demande de modification de l'intitulé du grade de *Master de spécialisation en droit des technologies de l'information et de la communication* en *Master de spécialisation en Droit du numérique*.

L'ARES souhaite que cette modification soit effective à partir de l'année académique 2026-2027.